

Autorité de Régulation des Marchés Publics

**A.R.M.P.**

Direction Générale  
Le Directeur Général ai

Kinshasa, le  
03 NOV 2020

N°/Réf : 1834/ARMP/DG/DREG/CEJQ/JKK/11/2020

Transmis copie pour information à

- Monsieur le Président a.i du Conseil d'Administration de l'ARMP ;
- Monsieur le Responsable de la société LOCOSEM SARL ;
- Monsieur le Directeur, Coordonnateur des services rattachés au Directeur Général de l'ARMP;
- Monsieur le Directeur des Statistiques et de la Communication de l'ARMP (Tous) à Kinshasa/Gombe

-----  
A Son Excellence Madame la Ministre d'Etat,  
Ministre des Affaires Etrangères  
à Kinshasa/Gombe

Concerne : **Accusé de réception**

V/L : N° 130/130.21/0010416/2020

**Excellence Madame la Ministre,**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre référencée en concerne du 31 octobre 2020, relative à la demande d'enregistrement du contrat relatif à la production des passeports électroniques et biométriques de la République Démocratique du Congo et je vous en remercie.

A cet effet, je tiens à vous notifier que le contrat nous envoyé a été enregistré à l'ARMP sous le n° **479/ARMP/F/11/2020**.

Je saisi cette occasion pour vous rappeler qu'aux termes du point 7 de la circulaire N° CAB/PM/CTS/EKT/07/2020 /1453 du 31 juillet 2020, prise par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, portant respect de l'accomplissement des formalités d'enregistrement des marchés publics et des contrats de partenariat public-privé auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics « ARMP » en sigle, « **les Autorités contractantes du niveau central et provincial, sont tenues de s'abstenir de financer un marché sans avoir préalablement pris connaissance de la preuve, de la part de l'opérateur économique, d'un numéro d'enregistrement du contrat et de l'attestation de paiement de la redevance de régulation délivrée par l'ARMP** ».

A cet effet, je vous joins la copie de la note de débit n° **235 /ARMP/DAF/BF/11/2020** dont le montant de la redevance de l'ARMP s'élève à 68.180.00USD équivalent à 0,7% du prix du marché dû à la production des passeports

f

électroniques et biométriques de la République Démocratique du Congo telle que adressée au responsable de la société LOCOSEM SARL au titre de paiement de la redevance de régulation due à l'ARMP, avant tout commencement d'exécution du contrat précité.

Veillez agréer, *Excellence Madame la*  
*Ministre d'Etat*, l'expression de ma haute considération.

Pour le Directeur Général ai en mission  
**MAGLOIRE NGUNZA BENGSA SAKA**  
*Directeur des Statistiques et Communication*

